



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 30 Novembre 2018

Délibération affichée

Le 14 DEC. 2018

Préfecture de la Région Guadeloupe

13 DEC. 2018

Service Courrier

Effectif du Conseil : 33

Présents : 21

Absent(s) et/ ou Excusés : 10

Procuration(s) : 2

N° d'ordre : 41/2018

Domaine d'intervention : 8.5/ Politique de la Ville-Habitat-Logement

L'an deux mil dix-huit et le Vendredi trente du mois de Novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-deux Novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Madame Marie-Luce PENCHARD.

La convocation a été affichée en Mairie, le 23 Novembre 2018.

PRESENTS : Mme PENCHARD Marie-Luce : Maire ; Mme GUILLAUME Myriam : 2^{ème} Adjoint au Maire ; Mme FONTAINE Annette : 4^{ème} Adjoint au Maire ; M. EDOUARD Fred : 5^{ème} Adjoint au Maire ; Mme CABARRUS Célia : 6^{ème} Adjoint au Maire ; M. CORIOLAN Félix : 7^{ème} Adjoint au Maire ; M. VERMOT de BOISROLIN Alfred : 8^{ème} Adjoint au Maire ; Mme MICHAUX-CHEVRY Lucette : 9^{ème} Adjoint au Maire. M. ROGERS Georget ; M. ROLLE Christian ; Mme BERVIN-TORRENT Viviane ; M. GUIRIABOYE Hugues ; Mme PETRO Sonia ; Mme GAUTHIEROT Franciane ; M. BATCHILA Jean-Pierre ; Mme BOYAU Elsa ; Mme FORT Sandrine ; M. FERTE Alain ; Mme SELLIN Annick ; M. ATALLAH André ; Mme SOLIGNAC-FABIGNON Henriette : Conseillers Municipaux.

ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. DARLIS Frantz : 1^{er} Adjoint au Maire (Procuration donnée à Mme PENCHARD Marie-Luce : Maire).

Mme DESFONTAINES Kitty, Conseiller Municipal (Procuration donnée à Mme GAUTHIEROT Franciane).

ABSENT(S) ET/ OU EXCUSES :

M. MONROSE René-Claude : 3^{ème} Adjoint au Maire. Mme PHEDOL-JARVIS Christiane ; Mme LESTIN Léna ; M. GENE Charles-Henri ; Mme MODESTE Yolande ; M. NICOLAS Aristide ; Mme RICHARD Maryvonne ; M. LOBEAU Joël ; M. VALERIUS Robert ; M. EZELIN Roland : Conseillers Municipaux.

Les 21 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme CABARRUS Célia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION ADOPTANT L'EXECUTION DE LA PROGRAMMATION 2018
POLITIQUE DE LA VILLE**

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°2014-173 du 21 Février 2014, dite de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, les Contrats de Ville (CDV) constituent le cadre d'action de la Politique de la Ville.

Conclu à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et, d'autre part, la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe et les communes en Quartier Politique de la Ville (QPV), le CDV permet de mener une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

L'objectif commun est de réduire les écarts de développement des QPV par la mise en œuvre d'actions dans les domaines de la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain et le développement économique.

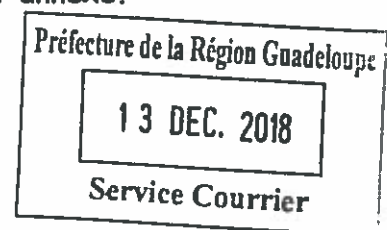
Le comité de pilotage validant la programmation 2018 du contrat de ville intercommunal s'est tenu le 19 Avril 2018 ; celui du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a validé ses projets le 12 Juin 2018.

A ce titre, les subventions de l'Etat, rattachées aux programmes 147 « Politique de la Ville » et 216 « Conduite et Pilotage des politiques de l'intérieur », destinées à financer les actions de la Ville, ont déjà été versées pour un montant global de 152 000 €.

La Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC) a validé sa programmation le 27 Novembre 2018.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de délibération adoptant l'exécution de la programmation 2018 de la Politique de la Ville de Basse-Terre au bénéfice des habitants des quartiers de Rivière des Pères, Cité Bologne, Calebassier, Pintade, Chevalier Saint-Georges et Mallian, suivant le plan de financement annexé.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.



DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU la loi n° 2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU la convention-cadre du Contrat de Ville Intercommunal signée le 09 Juillet 2015 ;

VU le comité de pilotage de la programmation 2018 du Contrat de Ville Intercommunal du 19 Avril 2018 ;

VU le comité de pilotage du FIPD du 12 Juin 2018 ;

VU la délibération n° CAGSC 2018-09-10 du Conseil Communautaire du 27 Novembre 2018 ;

VU la délibération n° CAGSC 2018-09-11 du Conseil Communautaire du 27 Novembre 2018 ;

VU les crédits inscrits au budget ;

APRES en avoir délibéré,

**DECIDE A LA MAJORITE, SOIT 19 VOIX POUR (dont 2 procurations)
 4 ABSTENTIONS (Mme PETRO S., Mrs BATCHILA J-P. & ATALLAH A.
 & Mme SOLIGNAC-FABIGNON H.)**

ARTICLE 1 : D'ADOPTER la programmation 2018 de la Politique de la Ville prise en charge sur le budget de la Ville pour un montant de 107 000 €.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER LE MAIRE conformément au plan de financement ci-joint, à :

- ✓ **Accorder** les subventions aux porteurs de projets (associations, établissement public communal)
- ✓ **Solliciter** toutes les subventions nécessaires auprès des organismes concernés
- ✓ **Signer** toutes les conventions afférentes à ce dispositif.

ARTICLE 3 : DE DONNER tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette affaire.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **13 DEC. 2018**

L'affichage *et/ou* la publication le **14 DEC. 2018**

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire
 Marie-Luce PENCHARD



[Handwritten signature of Marie-Luce Penchard]

Fait à Basse-Terre le **12 DEC. 2018**



Le Maire
 Marie-Luce PENCHARD

[Handwritten signature of Marie-Luce Penchard]



POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE - ACTIONS 2018 VILLE DE BASSE-TERRE														
	Coût total	CASBT	Ville de B/T	CGET	Région	Département	ARS	DAC	CGSS	DRDFE	ASP	CAF REAAP	AUTRES	Cont. Volont.
1. PILIER COHESION SOCIALE														
THEMATIQUE : FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUS														
Programme de réussite éducative (PRE) - CCAS DE B/T	251 000	25 000	25 000	135 000	15 000	18 000		8 000					25 000	50 000
THEMATIQUE : ACCOMPAGNEMENT PARENTAL														
Aide à l'exercice de la fonction parentale - VILLE DE B/T	11 200			2 000		1 000				4 000		4 200		
THEMATIQUE : FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET LES SOLIDARITES ET PROMOUVOIR L'EMERGENCE DES INITIATIVES CITOYENNES														
Atelier culinaire - CAFE RELAIS	17 498	1 000	1 000	3 000					1 000		5 705		5 793	
Enka - CCAS DE B/T	35 000	10 000	10 000	5 000			10 000							2 000
THEMATIQUE : FACILITER L'ACCES A LA CULTURE, AU SPORT ET AUX LOISIRS														
Aide personnalisée à la pratique des sports et des loisirs (APPSL) - CCAS DE B/T	25 000	2 000	20 000	3 000										
Epanouisport - VILLE DE B/T	30 000	2 000	17 000	5 000	6 000									
THEMATIQUE : SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE														
Respect des valeurs humaines - CNRBT	16 500		4 000	9 000									3 500	
Etre vigilant, c'est diminuer le risque de vol - VILLE DE B/T - FIPD	5 000	1 000	2 000	2 000										
THEMATIQUE : AMELIORER L'ACCES A LA SANTE														
Jouvence - CCAS DE B/T	48 000	15 000	13 000				10 000	10 000						2 000
2. PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN														
SOS Michel Morin - CCAS DE B/T	35 000	15 000	15 000				5 000							2 000
TOTAL	474 198	71 000	107 000	164 000	21 000	19 000	25 000	18 000	1 000	4 000	5 705	4 200	34 293	56 000

Préfecture de la Région Guadek
13 DEC. 2018
 Service Courrier